Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Evry, le 13 avril 2012

Note aux rédactions

Réunion de la commission départementale de coopération intercommunale

---

La commission départementale de coopération intercommunale s'est réunie afin de soumettre au vote de ses membres les arrêtés relatifs aux modifications de périmètre de cinq établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département, les communautés de communes de l'Étampois sud Essonne et de la vallée de l'École et les communautés d'agglomération du plateau de Saclay, du Val d'Orge et d'Europ'Essonne.

Les cinq projets d'arrêtés ont été adoptés par une large majorité des élus.

Conformément au dispositif légal, ces arrêtés devront être à présent notifiés aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et communes concernés par ces périmètres afin que ces derniers puissent à leur tour émettre un avis dans un délai de trois mois.

Contacts presse Préfecture :
- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :
. 01 69 91 90 54 - 06 31 14 18 36 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
- Marie-José DACHE, Adjointe au Chef du Bureau de la communication interministérielle :
. 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel marie-jose.dache@essonne.gouv.fr